Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 20 (1935)

Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LAUSANNE, JUIN 1935 No 6 20me ANNEE

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition : IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) : BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

L'initiative de crise et le Raiffeisenisme

Le 2 juin prochain, le peuple suisse se prononcera souverainement sur une question de la plus haute importance pour le pays :

l'acceptation ou le rejet de l'initiative dite de crise.

Les organisations Raiffeisen se placent sur un terrain neutre. Elles n'ont en conséquence pas à se prononcer sur des questions dépendant uniquement du domaine politique. Dans le cas particulier et d'après les déclarations des promoteurs même de l'initiative il s'agit cependant d'un problème surtout économique et financier. La question touche aux intérêts vitaux du pays mais aussi aux principes fondamentaux de Raiffeisen sur lesquels notre mouvement est édifié, savoir : **l'aide à soi-même, l'effort individuel et collectif libre, le sentiment du devoir et de la responsabilité personnels.**

Parce que l'initiative de crise s'attaque aux principes fondamentaux de notre œuvre et parce que du maintien de ces principes dépend l'existence même du mouvement raiffeiseniste qui depuis 35 ans travaille avec succès à l'amélioration des conditions d'existence des classes agricoles et moyennes **nous considérons comme de notre devoir de prendre aussi position sur cette question.**

ø ø ø

L'appel effréné à l'aide de l'Etat étrangle la résistance, l'initiative et l'effort individuels.

La Confédération a été amenée au cours des dernières années, sous la pression des événements, à s'immiscer de façon déjà considérable dans la vie économique privée. L'initiative de crise vise à donner à la Conférération des pouvoirs toujours plus étendus, quasi dictatoriaux. Or, les hommes d'Etat les plus autorisés proclament à toute occasion qu'**il n'y a rien de plus pernicieux que de croire à la toute-puissance de l'Etat.** Le recours effrené à l'aide d'autrui et de l'Etat annihile l'initiative privée, l'effort et le courage individuels l'esprit d'épargne et d'économie ; il empêche la mise en valeur et l'épanouissement des talents et des dons que chacun a reçus de la Providence. L'acceptation de l'initiative porterait une atteinte grave à l'esprit sain de résistance personnelle, d'économie et d'épargne qui a toujours été une des vertus foncières du peuple suisse, un des facteurs les plus importants de son progrès matériel et moral. L'initiative de crise saperait ainsi à la base l'épargne et le crédit populaires que les organisations Raiffeisen cherchent à mettre utilement en valeur

L'Etat-Providence que réclame l'initiative serait un danger pour le pays.

Quelle a été la cause principale des malheureux crachs bancaires qui se sont présentés ? Presque toujours l'irresponsabilité des dirigeants. Or, attribuer à la Confédération le soin de réglementer le marché financier, s'est reporter simplement toute la responsabilité de la vie économique sur l'Etat. L'administration privée et responsable, favorable à un sain épanouissement de la vie économique, serait remplacée sous le nouveau régime par une troupe d'irresponsables que l'Etat protégerait et couvrirait.

Attribuer à la Confédération le droit de réglementer le marché financier c'est marquer le premier pas vers l'étatisation des banques et du crédit.

L'initiative prévoit que la Confédération doit réglementer le marché financier en dérogeant si c'est nécessaire au principe de la liberté du commerce et de l'industrie. Les Caisses Raiffeisen et leur Union centrale sont arrivées à leur situation actuelle par leurs propres forces, en ayant à lutter presque constamment contre l'antagonisme sourd des banques et même des autorités. Elles ont rendu des immenses services à la classe moyenne et laborieuse de nos campagnes, ce que chacun se plait aujourd'hui à reconnaître. Les organisations Raiffeisen sont certainement une des manifestations les plus caractéristiques de tout ce qui peut être réalisé par un peuple qui veut surmonter les difficultés et améliorer sa situation avant tout par la mise en valeur de ses forces et de ses énergies personnelles. Elles sont une institution par excellence de la classe moyenne, pour laquelle elles constituent un facteur important de résistance économique et morale aux répercussions de la crise. Les Raiffeisenistes consentiraient-ils bénévolement à abandonner à l'Etat ces organisations bien fondées et prospères qui sont le fruit de nombreuses années de travail acharné, de désintéressement et de dévouement admirables? Certes pas! Produits admirables d'un peuple libre qui lutte pour ses droits et son existence les Caisses Raiffeisen suisses ne doivent pas devenir de simples instruments dans les mains de l'Etat comme le sont aujourd'hui par exemple les Caisses allemandes. On ne saurait également admettre que l'Etat puisse — comme il en aurait le droit si l'initiative était acceptée — interdir la fondation de nouvelles Caisses.

ø ø ø

L'acceptation de l'initiative augmenterait pour notre pays le danger de l'inflation. Or, le paysan n'a particulièrement rien à attendre d'une inflation ou d'une dévaluation monétaire. L'expérience belge le prouve abondamment. L'inflation entraînerait la dépréciation de l'épargne péniblement acquise, l'anéantissement de l'esprit d'économie et d'épargne, la majoration du coût des matières premières et de la production sans donner une compensation par une augmentation équivalente des prix des

produits agricoles, tout le profit de la manipulation étant pour les spéculateurs et les trafiquants internationaux.

L'acceptation de l'initiative entraînerait un exode des capitaux, provoquerait une pénurie d'argent d'où résulterait nécessairement *une majoration des taux débiteurs* dont on réclame aujourd'hui pourtant ardemment la baisse.

Tous ces arguments montrent qu'il s'agit effectivement ici d'une « initiative de banqueroute » comme on l'a dénommée. Dans l'intérêt de leur belle cause et du pays tout entier, les Raiffeisenistes la repousseront. Par un vote massif, le peuple suisse doit montrer au monde qu'il n'est pas mûr pour des expériences de cette nature.

Les Raiffeisenistes viendront tous aux urnes le 2 juin prochain pour y déposer un

NON

montrant qu'ils ne veulent pas d'une expérience qui va à l'encontre même des principes de Raiffeisen et qui risquerait d'anéantir l'œuvre pour laquelle ils travaillent et se dévouent.

Rapport du Conseil de Surveillance de l'Union sur l'exercice 1934

présenté à l'assemblée des délégués, à Bâle, le 8 avril 1935

Monsieur le Président,
Messieurs les invités,
Chers Raiffeisenistes suisses,

Nos deux directeurs viennent de rapporter sur la situation de la Caisse centrale ainsi que sur l'activité de l'Union et de l'Office de revision. Conformément aux statuts, le Conseil de surveillance est tenu de vous présenter un rapport annuel sur l'activité du Comité de direction, sur le résultat de la revision de la Caisse centrale et le contrôle des comptes et bilan, ainsi que sur l'action générale exercée par l'Union.

Durant l'exercice de 1934, le *Comité de direction* a tenu 4 séances, dont 3 en commun avec le Conseil de surveillance. En outre, la sous-commission s'est réunie 2 fois pour liquider les affaires qui lui sont renvoyées. Les demandes de crédits spéciaux des Caisses affiliées ont considérablement diminué ; le comité s'est prononcé sur 62 demandes seulement pour une somme globale de 1.8 millions, et plusieurs de ces crédits n'étaient que pour une durée toute limitée.

Le *Conseil de Surveillance* a tenu également 4 séances. Outre la revision générale effectuée par une société fiduciaire, le Conseil a procédé inopinément à une revision partielle. Un contrôle intermédiaire a été également effectué par une délégation du Comité de direction. Tous les membres du Conseil de surveillance ont pris alternativement part aux travaux de revision, et ont eu ainsi l'occasion de prendre connaissance de toute l'administration générale. Se basant sur ses propres constatations lors des revisions et sur les rapports des contrôles spéciaux qui ont été effectués au cours du dernier exercice, le Conseil de surveillance se plaît à relever l'excellente organisation de la Caisse centrale au point de vue technique et bancaire. Partout s'accomplit un travail zélé, dans une atmosphère d'ordre et de discipline. — Les statuts prévoient à l'art. 19 § 1 et 39 un *réglement* spécial concernant la gestion de la Caisse centrale. D'entente avec la Direction de la Caisse centrale et le Comité de direction de l'Union, le Conseil de surveillance — dans la compétence duquel figurait cette question — a élaboré un semblable réglement et l'a mis en vigueur le 11 avril 1934. Ce réglement ne concerne que la gestion interne de la Caisse centrale, de sorte qu'une publication n'a pas été jugée nécessaire.

Le contrôle des comptes annuels de 1934 a été confié cette année encore à la S. A. Fiduciaire et de revision à Zoug, qui a procédé également en même temps à une revision générale. Deux membres du Comité de direction et plusieurs membres du Conseil de surveillance assistèrent alternativement le reviseur dans ses travaux et ses contrôles. Le rapport détaillé présenté par la Société fiduciaire au Conseil de surveillance est le résultat de l'analyse approfondie par un expert professionnel du compte de profits et pertes et de tout le bilan.

Le compte de profits et pertes est de nouveau très favorable. Les frais généraux se sont quelque peu majorés, ce qui est en rapport avce le développement constant de l'Union et motivés en particulier par l'extension du Service de revision qui a nécessité de porter 7 à 8 le nombre des reviseurs. Par rapport au chiffre du bilan, la proportion est de 0.46 % — légèrement plus favorable que l'année précédente où elle était de 0.47 % — ; le Service de revision absorbe 0.16 % net et la Caisse centrale 0.30 %. Les frais généraux du seul Service de revision se montent à Fr.95.874.30
Les Caisses sont débitées sous forme d'émoluments de revision de ..... Fr. 28.849.05
Il reste ainsi une somme de ....Fr. 67.025.25 dépensée au profit direct des Caisses locales mais qui est entièrement supportée par la Caisse centrale. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les banques qui institue la revision annuelle obligatoire, cette importante subvention de l'Union pour la revision des Caisses affiliées revêt une importance particulière et il convient que les Caisses se rendent bien compte du privilège dont elles jouissent.

L'*excédent du dernier exercice* est de Fr. 211.947. 30. Il est prévu de l'utiliser tout d'abord pour le paiement de l'intérêt de 5 % aux parts d'affaires — comme depuis de longues années — ce qui nécessite Fr. 110.000.— ; Fr. 90.000.— seront versés aux réserves et le solde de Fr. 11.947. 50 sera reporté à compte nouveau. L'alimentation constante des réserves est dans l'intérêt bien entendu de l'Union ; c'est ce que souligne également tout spécialement le rapport de la Société fiduciaire. La Caisse centrale doit être suffisamment forte pour remplir pleinement et rationnellement son rôle comme chambre de compensation et pour défendre efficacement les intérêts des Caisses affiliées. Or, l'alimentation rationnelle des réserves contribue à assurer cette bonne capacité d'action de notre centrale.

Le bilan de la Caisse Centrale qui se mouvait presque constamment au même niveau au cours des trois dernières années accuse pour l'an dernier une augmentation de 2 ½ millions soit de plus de 6 %. Comme c'était déjà le cas de l'an dernier, la caractéristique du bilan de 1934 est une diminution de plus d'un demi-million des crédits utilisés par les Caisses alors que d'autre part les dépôts en compte courant à vue des Caisses se majorent de Fr. 800.000 et les dépôts à terme de Fr. 300.000 en chiffres ronds. Cette diminution des crédits et cette augmentation des dépôts conjuguées à un développement des autres chapitres du bilan constituent à l'heure actuelle de dépression économique et de recul général un signe expressif de la confiance de la population dans les Caisses rurales de crédit mutuel et dans leur Union centrale. C'est avec une très vive satisfaction que nous le constatons.

D'après la nouvelle *loi sur les banques* toutes les banques sont tenues de maintenir une proportion appropriée :

a) entre le montant de leurs fonds propres et celui de l'ensemble de leurs engagements,
b) entre leurs disponibilités et leurs actifs facilement mobilisables d'une part et leurs actifs à court terme d'autre part.

La Caisse centrale remplit pleinement sur ces deux points, les conditions posées par la loi et plus spécialement encore par le réglement d'exécution.

Aux termes de la loi *les fonds propres*, c'est-à-dire le capital social versé et les réserves devaient atteindre au 31 décembre 1934 : Fr. 2.9 millions tandis qu'ils étaient en réalité de Fr. 3.250.000.—.

En ce qui concerne *la liquidité* nous avons également une situation favorable. En considérant les dépôts à terme des Caisses affiliées comme passifs à court terme les actifs facilement mobilisables doivent être de Fr. 13.6 millions, et ils sont en réalité de Fr. 18.4 millions, soit 1 ½ fois la quote légale minimum fixée.

Une attention particulière est portée continuellement au *contrôle de la sécurité des placements de la Caisse centrale*. Or, à ce sujet, nous sommes aujourd'hui encore en mesure de vous faire des déclarations propres à vous satisfaire. Nous avons pu nous convaincre non seulement de l'existence mais encore de l'absolue sécurité de tous les actifs figurant au bilan. Les titres hypothécaires sont de tout premier rang, les crédits ouverts et les prêts effectués aux débiteurs sont régulièrement garantis, le portefeuille des effets est de toute qualité, et le portefeuille des titres qui est formé presque exclusivement de papiers d'emprunt de la Confédération, des cantons, des communes, des banques cantonales et établissements de crédit foncier, mérite aussi la

qualification de premier choix. La composition des actifs s'avère très rationnelle ; elle dénote que les considérations de la sécurité priment celles de la rentabilité lors des placements. Les temps actuels mettent particulièrement en relief l'excellence de la politique financière prudente et prévoyante qui a toujours été pratiquée par la Caisse centrale et nous en témoignons ici notre reconnaissance à la Direction.

A ces considérations sur la situation de la Caisse centrale et sur ses comptes annuels, nous ajouterons quelques indications sur la *Caisse de retraite* pour le personnel de l'Union et les caissiers des Caisses affiliées. Fondée par l'Union en 1929, cette Caisse de retraite comptait à fin 1934 28 sociétaires dont 7 caissiers de Caisses locales. Les recettes pour primes statutaires, finances de rachat, ont atteint Fr. 23.425.90 les intérêts du capital Fr. 9.214.10 au total Fr. 32.640.—. Comme il n'y a eu aucune charge à supporter, cette somme a pu être attribuée entièrement à la fortune de la Fondation qui atteignait ainsi Fr. 221.399.55 au 31 décembre 1934. Justification de cette fortune nous a été donnée.

Messieurs les délégués,

L'activité générale de l'Union est caractérisée de nouveau par un bon développement extérieur, par une augmentation du nombre des nouvelles Caisses et surtout par un renforcement de la situation des Caisses anciennes. Mais cette belle extension en largeur doit aller de pair avec un développement en profondeur, avec le maintien et la pénétration toujours plus accentuée dans les Caisses anciennes et nouvelles du véritable esprit de Raiffeisen. Ce but est réalisé principalement au moyen des *revisions de l'Union.* Ces revisions permettent aux organes de l'Union et au Bureau central de se tenir constamment au courant de la situation des Caisses locales et d'intervenir pour favoriser leur développement et leur prospérité, en guidant leur activité là où la nécessité s'en fait sentir. Durant l'année 1934, 497 Caisses soit le 82.42 % de toutes les Caisses affiliées ont été revisées. Mais plus important que le nombre est encore la qualité des revisions. A ce sujet nous pouvons relever que notre excellent système de revision est ouvertement reconnu et loué même dans les milieux étrangers à notre mouvement. Disposant d'une formation professionnelle spéciale nos reviseurs remplissent leur tâche surtout en amis et en conseillers des Caisses locales et de leurs organes administratifs auxquels ils apportent le bénéfice de la longue expérience de l'Union. Là réside un des secrets de la particulière efficacité de nos revisions.

Le but poursuivi lors des revisions est avant tout le maintien et l'application fidèle des *principes éprouvés de Raiffeisen.* La situation économique actuelle se charge de souligner la valeur de ces principes, spécialement en ce qui touche à la distribution des crédits. Celui qui sollicite un crédit doit certes étudier lui-même sa situation et se rendre bien compte si le crédit qu'il désire est rationnel et dans son intérêt bien entendu, s'il ne risque pas d'être entraîné par ce moyen à faire des dépenses sinon inutiles du moins pas absolument nécessaires, si le crédit qu'il demande est en proportion avec ses moyens propres, s'il est en mesure d'assurer le service des intérêts et plus tard le remboursement du crédit. Mais il appartient aussi tout spécialement aux organes de nos Caisses de juger de l'utilité et de l'opportunité des crédits qui sont sollicités. La Caisse Raiffeisen ne fait pas d'affairisme : son but n'est pas de réaliser de gros bénéfices, mais de bien servir les intérêts de ses sociétaires, ce qu'elle peut faire tout particulièrement lors de la distribution des crédits. La Caisse Raiffeisen doit se renseigner sur le but de chaque emprunt ; elle se rendra compte de son absolue utilité, ainsi que des possibilités qu'offre le requérant de faire travailler utilement et rationnellement les capitaux demandés. Cette première question élucidée la Caisse se prononcera encore sur la capacité de crédit du requérant, sur sa dignité sa moralité et sa sobriété et, enfin, elle veillera à ce que les garanties soient d'absolue sécurité. Certaines gens considèreront peut-être ce système comme trop étroit, trop rigide ; ils voudront plus de souplesse et peut-être même se détourneront de la Caisse. Mais cela ne doit pas nous écarter de notre bonne route, et il vaut mieux laisser aller tranquillement ces gens de leur côté, en espérant qu'ils modifieront leur jugement avant que ce soit trop tard pour eux. Le crédit est bienfaisant et fécondant. Mais comme l'eau qu'on utilise pour irriguer la campagne, le crédit n'est fécondant que s'il est distribué intelligemment, avec prudence et prévoyance, sur les champs de l'économie générale ; le déverse-t-on à trop grande profusion, sans réflexion, il peut submerger tout et même se transformer en véritable torrent dévastateur. Nos Caisses Raiffeisen doivent chercher leur développement en profondeur plus qu'en largeur : mieux vaut un nombre limité de sociétaires, un bilan modeste, un bénéfice peu élevé, mais alors une activité exercée dans l'intérêt des membres, en inculquant à ces derniers des principes économiques sains, contribuant par la distribution de crédits rationnels non pas à leur endettement, mais au contraire à leur désendettement, en un mot en visant à en faire de véritables et complets raiffeisenistes. C'est là notre tâche, c'est là notre but. C'est là aussi la source de cette force, de cette sécurité qui nous permet de regarder avec confiance vers l'avenir.

Chers amis raiffeisenistes Suisses !

Dans le domaine de l'épargne et du crédit doit se manifester aussi l'esprit chrétien : l'esprit de justice et l'amour du prochain. Jusqu'à ces derniers temps, celui qui défendait de semblable idée ne récoltait pas de succès partout. Ces idées pourtant, le mouvement raiffeiseniste suisse les a défendues constamment et il a obtenu de cette façon d'excellents résultats. Les statuts de l'Union sont édifiés sur des bases chrétiennes, et nous avons ouvertement placé notre œuvre sous la protection divine. Aussi voulons-nous tout d'abord bénir Dieu de ce qu'il protège notre œuvre.

Notre gratitude va ensuite au président de l'Union et à tous les membres du Comité de direction pour leur dévouement et le soin qu'ils apportent à l'administration suprême de l'Union. Notre gratitude va aussi à la Direction du Bureau central et à tout l'Etat-major des collaborateurs. Avec compétence et doigté, avec une énergie inlassble et une volonté inébranlable, nos directeurs MM. Stadelmann et Heuberger tiennent le gouvernail d'une main ferme et dirigent la barque de l'Union à travers tous les récifs qui surgissent sur notre route. Le nouveau chef reviseur M. Egger et les 7 autres reviseurs remplissent avec zèle et entrain la tâche lourde de responsabilité qui leur incombe. Tous les autres employés ont aussi accompli un travail assidu et consciencieux. Enfin, notre gratitude va aussi aux 603 Caissiers des Caisses locales et aux milliers de membres des conseils de direction et de surveillance de la Suisse entière pour leur collaboration dévouée et désintéressée. Et enfin encore un dernier hommage de gratitude à notre regretté membre du Conseil de surveillance, que la mort nous a enlevé prématurément, à M. Adam, député et buraliste postal à Allschwil. M. Adam a fait partie du Conseil de surveillance suisse depuis 1931, et y a exercé une fructueuse activité et, en raiffeiseniste fidèle, il a bien servi la cause de l'Union. Que Dieu daigne récompenser son travail et sa fidélité !

Le Conseil de surveillance propose à l'assemblée générale de voter les

résolutions suivantes :

1. Le bilan, ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice 1934 sont adoptés et décharge est donnée aux organes responsables.

2. L'excédent de l'exercice de Fr. 211.947 30 centimes est à répartir de la façon suivante, conformément aux propositions du comité de direction :

a) Fr. 110.000 pour le paiement de l'intérêt aux parts sociales,

b) Fr. 90.000 comme apport aux fonds de réserve,

c) Fr. 11.947,30 report à compte nouveau.

3. Des remerciements sont adressés au Comité de direction, aux directeurs aux reviseurs, et à tout le personnel du Bureau central pour tout le travail consciencieux et fructueux qu'ils ont accompli.

L'Agriculture belge et la dévaluation monétaire.

On entend souvent dire à la campagne qu'une dévaluation monétaire sauverait l'agriculture suisse et tout particulièrement les paysans obérés, en provoquant immédiatement une augmentation des prix des produits agricoles.

Ce raisonnement ne tient pas debout.

Au contraire, les expériences faites dans tous les pays qui ont procédé à des manipulations monétaires démontrent clairement que les dévaluations de la monnaie sont préjudiciables en tout premier lieu à l'agriculture.

Du fait de la dévaluation, les prix augmentent certes, mais ce sont princi-

palement ceux des produits que l'agriculteur doit acheter (aliments pour bétail, engrais, denrées alimentaires, etc) dont la plupart doivent être importés, mais d'autre part le paysan lui-même ne reçoit généralement rien de plus pour ses propres produits, le consommateur se refusant à accepter une augmentation.

C'est là ce qui se manifeste par exemple en Belgique après la dépréciation monétaire de 28 % à laquelle a procédé le gouvernement van Zeeland. Sous le titre caractéristique de « DEFLATION QUAND MEME » le « Paysan », l'organe du Bœrenbund (Ligue des paysans belges) critique très vivement les mesures prises par le Gouvernement et la campagne anti-agricole qui est menée dans le pays. Voilà ce qu'on pouvait lire par exemple dans le numéro du 5 mai dernier, à propos des prix des produits agricoles :

» Désireux d'éviter des représailles de l'étranger, le Gouvernement a décidé de ne pas permettre que nos exportateurs pratiquent un « dumping de change ». Lors de la discussion de la déclaration gouvernementale, M. van Zeeland avait déjà dit qu'il n'attendait pas de la dévaluation monétaire une augmentation de volume de nos exportations. Il résulte donc que, provisoirement du moins, l'assainissement de notre situation économique devra provenir surtout du marché intérieur. Or les agriculteurs avec leurs familles représentent le quart des acheteurs de ce marché intérieur. Une sage politique commande donc de ménager leur pouvoir d'achat. Mais, il existe sur le marché intérieur diverses catégories, traitées différemment en ce qui concerne les prix. La déclaration gouvernementale nous prévenait que les prix de gros hausseraient d'une façon certaine et rapide, à la suite des mesures prises en matière monétaire. En effet les agriculteurs se sont aperçus immédiatement de la hausse d'une foule de produits dont ils ont besoin pour leurs exploitations : aliment pour le bétail, engrais potassiques et (en partie) phosphatés, machines agricoles, etc. En même temps, un grand nombre de fabriques de produits de consommation ont averti leur clientèle que, par suite de la hausse des prix des matières premières, elles devaient majorer leurs tarifs. On a trouvé cela parfaitement raisonnable. Mais, en même temps on s'élève avec indignation contre toute hausse, si modérée soit-elle, des produits agricoles. Une exploitation agricole est, au fond, une usine ; mais on voudrait imposer à ces usines les règles qu'on a admises, pendant cette période transitoire, pour les détaillants. Le détaillant avait des stocks : tant que ces stocks n'étaient pas épuisés, il devait les vendre au prix normal. Mais le cultivateur fabricant de beurre (pour citer un des produits qui ont été le plus attaqués ces derniers temps) n'avait pas de stock. Ses vaches donnent leur lait au jour le jour. Or les prix des aliments pour bétail ont monté, depuis la dévaluation, de 20 % et même plus. Et l'on exige que cette augmentation du prix de revient n'ait pas de répercussions sur le prix de vente ! Le cultivateur est un transformateur de produits, donc un fabricant, mais on le traite de toute autre façon que tous les autres fabricants.

« Comme nous le disions plus haut, la hausse du beurre est l'objet de violentes attaques. Qu'en est-il en réalité de cette hausse ? Examinons les prix à un mois d'intervalle, avant et après la dévaluation. Au 28 mars le prix moyen à Hasselt était de frs. 15,70. Il était de frs. 16,10 le 2 mai ; soit 40 cts. de hausse. Si nous prenons les prix des 29 mars et 3 mai en vigueur à Anvers et à Bruxelles, nous trouvons respectivement : frs. 15,80 et frs. 15,90 (10 cts de hausse) ; frs 15,60 et frs. 15,10 (50 cts. de baisse) Voilà des « prix de gros », ces prix de gros dont la déclaration gouvernementale disait qu'ils hausseraient d'une façon certaine et rapide à la suite des mesures prises en matière monétaire. On voit ce que cette hausse a signifié pour le beurre. »

L'expérience belge doit donc ouvrir les yeux aux paysans qui s'imaginent qu'une dévaluation monétaire provoquerait une hausse immédiate et certaine des prix des produits agricoles. Il résulte de l'exposé du journal des agriculteurs belges que loin d'amener une amélioration de la situation du paysan, la dévaluation n'a fait au contraire qu'empirer gravement son état. Toute manipulation monétaire est préjudiciable aux intérêts de l'agriculture. Elle ne profite en somme principalement qu'aux spéculateurs internationaux et boursicoteurs de tout acabit.

L'inflation destructrice du crédit

La politique des subventions entraîne nécessairement l'augmentation des impôts et celle-ci à son tour conduit le pays à la ruine. L'inflation est une autre erreur économique. Elle a pris des proportions alarmantes dans plusieurs pays. Les tentatives d'assainissement ne sont que des sursauts, le trouble reste profond. Ses victimes, c'est-à-dire tous les modestes épargnants, ceux qui vivent de revenus fixes, maudissent encore ceux qui les ont dépossédés d'une partie de leur avoir... L'inflation avons-nous dit dans un article précédent, ne fait que **déplacer la richesse**, elle ne la crée pas. **C'est un vol légal et la morale est tout bonnement renversée.** Mais le bien mal acquis ne profite pas. L'Allemagne nous offre une illustration éclatante des conséquences désastreuses de l'inflation.

On dit que ce pays était prédestiné à de tels excès. L'économiste allemand Mises explique que, pour ses compatriotes, L'Etat est le maître, car il possède la force. Si les prix montent, dit-on en Allemagne, la faute en est aux spéculateurs et surtout aux spéculateurs étrangers, ou bien au déficit de la balance commerciale, à l'insuffisance des exportations allemandes ; l'Etat est innocent, il ne doit pas même être soupçonné. Après la guerre, les émissions de billets se multiplient, elles sont apparemment avantageuses pour le commerce germanique, à cause de la prime à l'exportation qu'elles constituent. Mais le chemin de l'inflation est un chemin bien glissant, la prime ne subsiste qu'autant que l'inflation continue. Alors, c'est le désordre qui commence, à quoi bon épargner ? Il est préférable de vivre de crédit. La Reichsbank, qui veut ignorer l'inflation, n'augmente pas d'abord le taux de l'escompte et les grandes entreprises en profitent naturellement pour emprunter. Ainsi pourvues de fonds, elles se concentrent et s'étendent. Leur exemple est bientôt suivi et de nombreuses sociétés et les « Konzerns », ces trusts prennent naissance. Les commerçants font des bénéfices nominaux croissants. Une activité factice ne manque pas de donner à l'économie allemande un aspect de prospérité. Mais bientôt le commerçant et l'industriel constatent la vanité de leurs bénéfices ; le prix de remplacement, additionné d'une prime d'assurance, ne parvient plus à permettre la reconstitution des stocks. Le capital lui-même disparaît donc peu à peu, c'est le phénomène de la perte de substance. En même temps, les capitalistes inquiets exportent leur épargne et l'on assiste à une diminution du volume des capitaux et à une augmentation des quantités de monnaie. Les banques qui ont consenti des prêts voient leur liquidité fléchir mais se sauvent par des opérations

boursières. La Bourse, en effet, est saisie de fièvre, les cours des actions haussent, en même temps que les bénéfices apparents des sociétés montent à leur tour. Une mentalité nouvelle se fait jour ; les classes moyennes, ruinées par la débacle des titres à revenu fixe, des valeurs de « père de famille » cherchent à acquérir des valeurs à revenu variable et remplacent l'épargne par la spéculation. Une véritable brume d'illusion fausse les jugements, le divorce s'établit entre le réel et le nominal.

Le rythme s'accélère. Le rêve se dissipe et la triste réalité se manifeste cruelle et décevante. Il faut échapper aux mouvements des prix qui deviennent de plus en plus élevés. La poursuite des valeurs réelles commence ; l'essentiel est de se débarrasser le plus vite possible d'une monnaie qui se détériore. Plus de billets en portefeuille, plus de soldes de compte en banque ; la vitesse de la circulation de la monnaie devient vertigineuse. On assiste à une véritable fuite devant la monnaie, prélude de la catastrophe ; plus les prix s'élèvent, plus il faut de moyens de paiement et plus il y a de moyens de paiement plus les prix s'élèvent. On se trouve dans un véritable cercle vicieux pour ne pas dire infernal qui déclanche la panique. Les banques affolées coupent les crédits et en refusent de nouveaux. La Reichsbank porte son taux d'escompte de 6 % en juillet 1922 et à 30 % en août suivant. Les tribunaux admettent que la monnaie de papier ne vaut plus la monnaie d'or d'avant guerre. Les banques établissent leurs bilans et les commerçants leurs prix en monnaie d'autrefois ou en monnaie étrangère. Un dédoublement général des prix se produit partout.

Enfin des craquements sinistres se font entendre dans le système monétaire, **les paiements se font par brouettes de billets** dont la valeur devient infinitésimale. Les ouvriers ne suffisent plus à émettre le papier. Le ralentissement des émissions, c'est l'arrêt de mort du mark. Et l'atmosphère reste longtemps empoisonnée par cette débacle. Le crédit ne renait pas instantanément, le taux d'escompte reste élevé et les entreprises ne trouvent plus de secours auprès des banques. Leurs bilans dressés à une valeur-or traduisent les pertes subies qui sont parfois colossales. La demande croissante de marchandises disparaît avec la fuite de la monnaie ; les débouchés se ferment, les grandes sociétés s'effondrent et les profiteurs s'évanouissent avec l'inflation qui les a fait naître. Mais les détenteurs de revenu fixe sont définitivement ruinés ; les classes moyennes atteintes dans leur situation matérielle et dans leur mentalité disparaissent et c'est un grand malheur, car contrairement à ce que pensent quelques esprits simplistes, elles ne peuvent pas être remplacées, car la caractéristique de ces classes est non pas la richesse, mais bien une certaine psychologie, résultat d'une longue tradition. Les classes moyennes constituent, on l'a souvent répété, l'armature sociale d'un pays. Pour résumer l'inflation allemande, nous nous bornons à l'indication de deux chiffres : la circulation des billets de banque en millions de marks était au 31 décembre 1913 de : 2.600 ; le 31 décembre 1923, elle s'élevait à : 496.507.425.000.000 de marks.

Ces considérations nous permettront-elles de conclure que l'inflation est une des causes de la crise postérieure à la grande guerre, et que le salut de notre pays réside au contraire dans une politique de déflation et de sacrifice dans tous les domaines ?

Serait-ce un trait du caractère suisse d'attendre d'être au bord de l'abîme pour s'apercevoir du danger ? Quand un projet de loi, comme celui de l'impôt de crise, menace directement ou indirectement les capitaux, ceux-ci fuient de tous les côtés : on n'empêche pas un homme condamné à mort de s'évader et l'épargne est bien plus mobile que les individus.

V. R.

Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen

Le 14 mars 1935, au local habituel, les délégués des Caisses Raiffeisen du canton de Genève se sont réunis, nombreux, en assemblée fédérative pour entendre les rapports des dirigeants. Le président, M. Jean Dusseiller, député, s'acquitta de sa tâche avec distinction. Il salua en particulier la présence de MM. Chancy, délégué du conservateur du Registre foncier et Bucheler, réviseur de l'Union. Après la lecture du protocole de la dernière assemblée de 1934, le président donna un aperçu fort intéressant de la situation générale de nos Caisses et de la marche ascendante du mouvement Raiffeiseniste. Il souligna aussi que la Chambre d'agriculture a suggéré à la Caisse hypothécaire du canton d'appliquer dans la distribution du crédit les principes de nos caisses locales.

Les comptes du ménage intérieur de la Fédération, rendus par M. Boymond, trésorier, furent approuvés ; ils soldent par fr. 239.35 de fortune nette. La cotisation est de 50 centimes par membre. Le comité fédératif composé de MM. Dusseiller, Boymond et Munier fut réélu et, après une discussion bienveillante, les délégués donnent unanimement suite à la demande d'entrée dans la Fédération de la Caisse de Dardagny. La Fédération cantonale a pour but de grouper toutes les Caisses Raiffeisen du canton qui sont affiliées aussi à l'Union Suisse. Grâce à elle les Caisses entrent en contact les unes avec les autres à l'occasion des assemblées annuelles, les délégués peuvent faire part de leurs expériences, discuter des questions qui touchent l'activité de nos organisations et réaliser ainsi toujours mieux le programme chrétien de l'entr'aide mutuelle dans le domaine du crédit. A tour de rôle, un délégué de chaque Caisse donna ensuite un rapport suscint sur le travail raiffeiseniste accompli dans son rayon en 1934. Toutes les Caisses accusent de nouveaux progrès. *A fin 1934, les 17 Caisses genevoises groupaient 481 sociétaires ; le nombre des déposants d'épargne s'élevait à 813. Le roulement total de 1934 se chiffre à la coquette somme de Fr. 5 millions (contre 3,5 millions en 1933) et les dépôts confiés sont en augmentation de Fr. 374,000 et passent à Fr. 1,76 million.* Les Caisses d'Avully et de Veyrier ont été dernièrement fondées.

Au nom de l'Union Suisse, M. Bucheler, adressa un salut cordial aux Raiffeisenistes de Genève. Il exprima ses meilleures remerciements à l'adresse du directeur de la Fédération, M. l'abbé Bianchi, pour son travail fructueux au profit des Caisses Raiffeisen. Sur la proposition du délégué de l'Union, il fut décidé d'organiser dans le courant de l'année une séance plénière de la Fédération pour discuter le problème de l'application de la loi fédérale sur les banques.

Les Raiffeisenistes du Valais romand..

répondent chaque année avec beaucoup d'empressement à la convocation de leur comité fédératif.

Plus de 200 délégués représentant les 57 Caisses affiliées étaient ainsi réunis en assemblée générale ordinaire, à Chippis le 25 avril écoulé.

Cette assemblée fut de nouveau une manifestation imposante de la force et de l'importance du mouvement raiffeiseniste valaisan qui se développe et s'affermit toujours en rendant à la population agricole de la plaine et des vallées alpestres des éminents services. Après la liquidation des affaires administratives courantes, ce fut l'occasion pour le chef du Gouvernement d'entretenir l'«élite agricole du pays» (pour employer sa propre expression) de la situation économique du canton, et de réclamer la confiance et la collabaration de tous pour l'œuvre de reconstruction qui est en cours. Le représentant de l'Union entretint également les délégués de différentes questions de haute actualité pour les Caisses. Ce fut une journée glorieuse pour la Caisse locale de Chippis qui célébrait ses 25 ans d'existence. Enfin, l'assemblée témoigna publiquement sa reconnaissance à de nombreux raiffeisenistes de mérite : à M. Puippe l'animateur du mouvement qui fut acclamé président de la Fédération, et à 22 vétérans, depuis plus de 25 ans au service de la grande cause raiffeiseniste qui reçurent à cette occasion la distinction «pour le

mérite raiffeiseniste » instituée par la Fédération. Enfin, le dîner en commun donna l'occasion aux délégués d'entendre de nombreux orateurs, le représentant du Conseil d'Etat, les délégués de l'Union Suisse et les représentants des Fédérations sœurs du Jura bernois et du Haut Valais.

***

L'assemblée est ouverte à l'heure prévue par *M. l'abbé Gaspoz* qui salue les délégués et les nombreux invités. *M. Jacquod* (Bramois) lit le procès-verbal de la dernière assemblée et *M. Joseph-Marie Clec* (Monthey) donne connaissance des comptes. La cotisation sera perçue sur la même base que précédemment. M. l'abbé Gaspoz (Vernamiège) un raiffeiseniste de la toute première heure qui est à la tête de la Fédération depuis 14 ans se retire comme président en proposant pour lui succéder M. Puippe, l'âme du mouvement en Valais. L'assemblée procède ensuite à la réélection du comité, qui est confirmé en bloc dans ses fonctions et M. Puippe est acclamé unanimement comme président de la Fédération, poste d'honneur et de responsabilité que personne n'est en mesure de remplir mieux que lui.

Le nouveau président a ensuite la parole pour le rapport annuel. Après avoir salué les personnalités présentes, *M. Puippe* rend hommage aux disparus, remercie et félicite la Caisse de Chippis pour son accueil et son jubilé. M. Puippe soulève certaines questions d'ordre administratif intérieur, notamment celle de la représentation du Valais au Congrès de l'Union Suisse et propose de charger alternativement les sections d'assumer cette charge. Il exhorte les Caisses à toujours respecter jalousement les statuts et les principes fondamentaux qui sont la force, l'évangile de notre mouvement et adresse un vibrant appel à la conscience professionnelle de chacun pour surmonter victorieusement la crise morale et économique qui sévit actuellement.

M. Puippe fait ensuite l'appel de 22 *vétérans* qui depuis 25 ans sont au service des Caisses. Au nom de la Fédération, il les félicite personnellement et les remercie de leur dévouement à la belle cause du mutualisme et leur distribue un portefeuille-souvenir avec dédicace spéciale. Ces pionniers de la première heure sont: MM. le chanoine Bourban, (Leytron), l'abbé Gaspoz (Vernamiège) président démissionnaire de la Fédération, l'abbé Monnay (Chippis), Barth. Michelet, caissier, Nendaz, Alb. Luisier et Alexis Cheseaux (Leytron), Urbain Monnet (Isérables), Célestin Fardel, député, Pierre Fardel, François Jean, François Riand, Alfred Blanc, (Ayent), Clovis Veuthey, Juste Bressoud, John M. Vannay (Vionnaz), Jos. Follonier, Michel Mayoraz et Alexis Mayoraz (Hérémence), Jos. Décaillet, caissier (Vernayaz), Emile Rochat et Emile Puthod, caissier (Monthey).

La parole est ensuite à *M. Escher*, président du Conseil d'Etat qui pendant plus d'une heure expose de magistrale façon la situation économique et financière suisse et valaisanne. Le distingué chef du gouvernement dépeint d'abord la crise actuelle comme un état durable et fait ressortir la nécessité de s'adapter à tout prix aux nouvelles conditions. Pour cela, une connaissance exacte de la situation est nécessaire, ainsi qu'un programme précis, une action énergique de nos autorités et de la population « Je fais appel à vous, représentants des Caisses Raiffeisen, dit M. Escher en terminant, à cette élite de notre population agricole, à cette association qui s'est déjà tant dévouée pour le bien commun, persévérez dans cette voie, soyez des apôtres d'action aux fins que notre canton qui aujourd'hui traverse une crise aigue aille au devant d'un avenir meilleur et plus beau ».

Le magnifique exposé de M. Escher fit une profonde impression et le chef du Gouvernement fut longuement et vivement applaudi. Comme l'a fait ressortir excellemment M. Puippe en le remerciant, ce furent des paroles franches et réconfortantes d'un magistrat intègre et courageux auquel les Raiffeisenistes doivent faire pleinement confiance.

Puis, la voix de l'Union Suisse se fait ensuite entendre. *M. Bücheler*, reviseur, après avoir félicité M. Puippe de son élection et apporté aux délégués le salut chaleureux de l'Union Suisse, insiste sur la nécessité pour les Caisses Raiffeisen de conserver intact l'idéal de leur fondateur, cet esprit chrétien sans lequel les sociétés s'effondrent, l'esprit d'entr'aide et de sacrifice qui sont leur raison d'être. Le représentant de l'Union signale courageusement certaines faiblesses qui doivent être constatées trop souvent dans l'administration des Caisses locales et il fait ressortir la nécessité de conformer strictement la gestion de nos Caisses aux principes statutaires bien expérimentés. M. Bücheler soulève certains points de la nouvelle loi sur les banques et leur application aux Caisses et proclame les résultats obtenus par les Caisses Raiffeisen du Valais au cours de l'année 1934:

Nombre de Caisses: 104.
Somme des bilans: Fr. 24,6 millions.
Roulement: 43,3 millions.
Réserves: 608,271.—.

L'augmentation du chiffre du bilan a donc été de Fr. 1,2 million, soit 5 % environ, résultat particulièrement réjouissant. Les dépôts d'épargne accusent à eux seuls une majoration de fr. 613,000 et atteignent fr. 9,854,000 répartis sur 12,081 carnets. Le bénéfice net qui a été attribué aux réserves est de fr. 75,000.

Une courte discussion s'engage jusqu'au moment où l'heure sonne pour le dîner en commun.

Ce banquet a lieu au Foyer, où les très nombreux participants ont peine à trouver place. Sous l'incomparable majorat de table de *M. Jacquod* les orateurs se succèdent. C'est tout d'abord *M. l'abbé Montavon* membre du Conseil de Surveillance de l'Union centrale qui fait voir en la crise une épreuve qui doit montrer la valeur morale d'un peuple. Il développe le programme économique et humanitaire des Caisses Raiffeisen, rappelle les vertus que nous devons pratiquer: travail, solidarité, économie, effort personnel, discipline, honnêteté, moralité en affaires. Il donne enfin de sages conseils de prudence concernant l'octroi des crédits, subordonnés à diverses conditions matérielles et morales. *M. Membrez*, président de la Fédération jurassienne apporte le salut de celle-ci et trouve des paroles flatteuses pour le canton du Valais. M. le *chanoine Werlen* parle au nom de la Fédération du Haut-Valais. On entend également *M Léon Zufferey*, avocat qui apporte les remerciements de la Caisse de Chippis dont il souligne les insignes bienfaits dans la commune; puis MM. les abbés *Monnay*, *Zufferey*, *Brunner*, et enfin *M. Escher* président du Conseil d'Etat qui apporte le salut du Gouvernement auprès duquel les Caisses de Crédit mutuel trouveront un défenseur et un protecteur.

La belle journée de Chippis laissera certainement un souvenir durable et l'assurance des progrès continus et de l'utilité pour le canton du Valais des Caisses Raiffeisen.

Assemblée de la fédération de Fribourg romand

Cette réunion des Raiffeisenistes de Fribourg romand qui eut lieu à Fribourg le 29 avril a été pleine d'entrain et a laissé une excellente impression à tous les participants. Elle a montré que le mouvement raiffeiseniste fribourgeois résiste d'étonnante façon aux répercussions de la crise et qu'il poursuit irrésistiblement sa marche en avant.

Près de 100 délégués étaient réunis à 9 heures du matin à l'Hôtel Suisse, à Friboxrg, sous la présidence de *M. l'abbé Ræmy* l'infatigable pionnier qui reste toujours jeune et vif, de corps et d'esprit.

M. Ræmy ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue aux conférenciers: MM. Quartenoud, conseiller d'Etat et Heuberger secrétaire de l'Union Suisse, au représentant de la presse et en particulier de « La Liberté », ce journal qui est toujours si bienveillant à notre cause. Le Président rappelle ensuite la mémoire de M. le conseiller d'Etat Savoy, dont la sympathie pour les Caisses Raiffeisen était grande.

En termes élevés et choisis, le président retrace ensuite l'activité si fructueuse de la Fédération durant le dernier exercice et rappelle le but noble, chrétien et charitable que poursuivent les organisations Raiffeisen. Aux vieilles formules de l'intérêt personnel, de l'égoisme, les Caisses substituent les formules de l'intérêt général, parce que ce sont des œuvres éducatrices au premier chef. Elles veulent spécialement venir en aide aux paysans par la réunion et la mise en valeur de la petite épargne en affranchissant le crédit des conditions par trop matérielles. Or, ce but sera d'autant mieux rempli que tous les membres et les dirigeants seront plus pénétrés de l'esprit évangélique et de la charité chrétienne. Cette charité efficace est une disposition du cœur, une passion d'être utile et de vouloir servir. Elle ne saurait mieux se traduire que par l'appui de chaque agriculteur pour la Caisse Raiffeisen.

Une ovation de reconnaissance et de respectueuse sympathie est faite au distingué chef auquel le raiffeisenisme fribourgeois doit tant

L'ordre du jour appelle ensuite le renouvellement du comité qui est confirmé dans ses fonctions pour une nouvelle période de 4 ans.

M. l'abbé *Terrapon* (Sorens) donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, et M. l'abbé *Sapin* (Villaraboud) présente les comptes du ménage intérieur de la Fédération, soldant par un actif de Fr. 516.15. Ces comptes sont approuvés et la cotisation reste fixée à la très modique somme de Fr. 5.— par Caisse.

Les affaires administratives ainsi rapidement liquidée, la parole est donnée à M. le conseiller d'Etat *Quartenoud*. Avec une chaude éloquence, le nouveau magistrat développe devant ses auditeurs captivés les justes conceptions qu'il se fait de l organisation du crédit agricole. Il parle du crédit à long terme, du crédit au prêt d'amélioration et surtout du crédit courant, à court terme où les Caisses Raiffeisen doivent exercer particulièrement leur heureuse influence. Il leur est plus facile qu'aux autres établissements financiers d'organiser le crédit agricole dans la commune, car elles ont un contact direct avec les clients. Si ce crédit est bien conditionné, c'est un facteur de progès et de bien être. A l'heure actuelle, le crédit agricole est ébranlé dans ses bases. Les ordonnances fédérales quoique bien intentionnées lui ont porté une atteinte sérieuse en dégageant les débiteurs et même les cautions de leurs responsabilités. Si les mesures juridiques temporaires en faveur des paysans dans la gêne ont facilité le travail ingrat des Caisses de secours aux paysans obérés, elles ont ébranlé la confiance des prêteurs. Les banques ne veulent plus faire d'avance de fonds, même quand les garanties existent. A quoi sert de faire des actes notariés et de passer des contrats si, six mois plus tard, les conditions de ces documents ne sont plus respectées ? M. Quartenoud se fait le porte-parole du gouvernement qui tâche par tous les moyens de faire renaître la confiance dans les campagnes et dans le mode financier et qui envisage la possibilité d'assainir le crédit par des mesures moins rigoureuses et par la création d'une Caisse cantonale d'amortissement qui sauvera mieux les intérêts des créanciers. Le conférencier termine en sollicitant la collaboration des Caisses Raiffeisen pour faire renaître dans nos campagnes le sens de l'épargne et pour affermir et fortifier la confiance dans le peuple fribourgeois.

De très vifs applaudissements accueillent cet exposé et le Président remercie vivement le distingué nouveau directeur de l'agriculture fribourgeoise.

M. Heuberger, secrétaire général, apporte ensuite à l'assemblée le salut de l'Union des Caisses Raiffeisen suisses, et exprime le plaisir qu'il a de se trouver auprès de ses amis fribourgeois. Le conférencier renseigne l'assistance sur la situation du mouvement en Suisse et tout particulièrement en terre fribourgeoise. Au cours de l'an dernier, les Caisses fribourgeoises ont, malgré la crise, réalisé de nouveaux progrès comme le prouvent les quelques chiffres qui précèdent :

	Chiffre fin 1934	Aug. en 1934
	Fr.	Fr.
Somme des bilans	26,478.300	423,800
Caise d'épargne	16,033.800	168,800
Réserves	1,141.000	59,600

Le nombre des Caisses fribourgeoises est de 59 dont 47 dans la partie romande du canton et 12 dans la partie allemande. Le chiffre total des sociétaires atteint 4,709.

M. Heuberger dénonce ensuite l'activité des mauvais prophètes qui profitent de la crise et du mécontentement général pour exercer leur obscur métier : les officines spéciales de crédit où le paysan est honteusement exploité, les adeptes de la « monnaie franche », les agents des Caisses d'épargne de construction, les inflationnistes, hélas trop nombreux, qui préconisent la chute du franc suisse. Il faut faire front contre les semeurs de méfiance et lutter contre le défaitisme en soldat actif d'une armée qui défend les vrais intérêts économiques des classes campagnardes.

Le représentant de l'Union prodigue ensuite ses conseils et directives en vue d'une saine administration des caisses locales. Il s'étend sur les regrettables conséquences des mesures juridiques temporaires de protection des agriculteurs dans la gêne, et fait ressortir la nécessité d'agir avec une extrême prudence dans l'octroi de nouveaux prêts, et de surveiller attentivement les comptes déjà existants, en exigeant en temps utiles des garanties complémentaires lorsque la nécessité s'en fait sentir. Le conférencier traite également brièvement de la loi sur les banques qui pose des prescriptions rigoureuses concernant la liquidité et les fonds propres. M. Heuberger termine son exposé en remerciant tous les dévoués défenseurs de la cause Raiffeiseniste en leur rappelant leur devoir qui résume en ces deux mots : ordre et discipline.

Au cours de la discussion *M. Curty*, député (Montagny) parle de l'initiative de crise et engage les raiffeisenistes à la repousser. Il invite les Caisses à ne pas négliger une bonne alimentation des réserves afin de constituer une bonne garantie pour les dépôts et afin de pourvoir réduire successivement les taux débiteurs.

ooo

Les délégués ont dîné ensuite en commun à l'Hôtel Suisse. Sous le commandement quasi militaire du major de table *M. Ridoux* (Lentigny) plusieurs toasts ont été prononcés. C'est tout d'abord M. l'abbé *Ræmy* qui salue chaleureusement les invités et l'auditoire, puis *M. Renevey* préfet de la Sarine qui félicite les Raiffeisenistes du magnifique élan de solidarité dont ils font preuve, *M. Schwaller* qui parle de la confiance dont les Caisses Raiffeisen ont spécialement besoin d'aujourd'hui, *M. Quartenoud* conseiller d'Etat qui manifeste son désir de collaborer toujours étroitement avec les Caisses Raiffeisen, car il a constaté que là où elles existent la situation du paysan est moins difficile.

Prennent encore la parole *M. Heuberger* qui a des paroles flatteuses pour Fribourg. *M. J. Python* avocat (un fils du grand homme d'Etat fribourgeois) qui loue le dévouement des Raiffeisenistes, *M. P. Chassot*, rédacteur au « Paysan Fribourgeois » qui parle au nom du Secretariat des paysans fribourgeois et enfin M. l'abbé *Ballaman* (Belfaux) qui avec humour encourage les délégués à poursuivre leur tâche. Le dîner a été agrémenté également de quelques chants du folklore, présentés par *M. Veuthey*, caissier à Riaz.

Puis M. Ræmy, président termine par quelques mots de remerciements cette réunion agréable et utile.

Nouvelles des Caisses affiliées

(*CORRESPONDANCES*)

Courroux-Courcelon (Jura bernois)

Le dimanche des Rameaux, débiteurs et créanciers de la Caisse Raiffeisen de Courroux-Courcelon, se sont rencontrés en assemblée générale ordinaire, à l'Hôtel de l'Ours à Courroux. C'est en rangs serrés que les membres ont répondu à l'appel des comités, afin de connaître le résultat du travail accompli par leur caisse locale.

Sous la présidence de M. Paul Clételat, l'actif président du comité de Direction, les tractanda aussi nombreux qu'important ont été épuisés avec un maximum de rapidité.

Paysans, artisans, ouvriers manuels écoutèrent avec une attention marquée, la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, celle du rapport du président du comité de Direction et du président du Conseil de Surveillance. Tous deux furent objectifs. En heureux termes ils exposèrent l'activité respective de leur organe dirigeant, montrèrent les fruits qui peuvent être obtenus par un travail collectif bien compris ; le mouvement financier de la caisse, son crédit, sa sécurité et les services rendus. Pas n'est besoin de dire qu'ils furent très intéressants, se complétant admirablement bien l'un et l'autre pour former ensemble un exposé des plus fouillés et des plus complets.

A son tour, le caissier fit parler les chiffres de ces comptes et du bilan. Il attire l'attention sur la portée de chacun d'eux, surtout sur les chiffres des dépôts d'épargne. Notre caisse compte actuellement 77 membres, et son chiffre d'affaire est de fr. 355.384.17. Les réserves atteignent, pour 1934, le chiffre de fr. 516,63. Les dépôts d'épargne se montent à ce jour à fr. 176.184,50 ; résultat très réjouissant.

Les comptes furent approuvés sans discussion et l'assemblée procèda à des élections dans les comités.

A l'unanimité, M. Luc Fleury, caissier actuel, est élu président du Comité de Direction ; M. Paul Clételat, président actuel, est nommé caissier. M. Ferdinand Fleury, à Courcelon, est élu membre du Conseil de Surveillance, où il remplace M. Willemain Arthur qui avait demandé à être déchargé de ses fonctions.

Tous sont de bons et véritables coopérateurs, ouvriers fidèles au service de notre caisse et qui sauront envisager sa prospérité et son développement.

Nos remerciements s'en vont à M. Willemain, qui eut toujours conscience du fidèle accomplissement de ses devoirs.

Après liquidation des affaires administratives, M. le curé Montavon, dans une petite causerie, nous parle de la dis-

cipline qui doit exister au sein d'une organisation de crédit ; il dénonce la perte de la moralité comme l'une des causes profondes de la crise actuelle Un redressement des consciences s'impose ; un retour à la confiance est aussi nécessaire, faute de quoi l'humanité marche au désespoir et au néant. Il faut surmonter courageusement les difficultés, faire œuvre de solidarité et réagir contre le laisser-aller en remplissant ponctuellement nos obligations.

Des applaudissements prolongés ont témoigné à M. le curé toute l'estime et la gratitude dont il est l'objet dans la paroisse.

En résumé, ce fut une réunion simple et digne, en harmonie parfaite avec le caractère de notre modeste caisse. J.

ø ø ø

Compesières (Genève)

Notre caisse locale a tenu son assemblée générale le 15 avril dernier.

Dans son rapport sur l'exercice écoulé, M. Munier, président du Comité de Direction, constate que, malgré l'abondance et la qualité des produits, la situation de notre agriculture ne s'est pas améliorée en 1934. L'offre a surpassé la demande et presque tous les produits ont subi un véritable effondrement de leur prix. Le rendement des capitaux est tombé à zéro et le travail de l'agriculteur, du maraîcher particulièrement, n'a pu être rémunéré. Seule l'organisation corporative et l'union de toutes les bonnes volontés pourront sauvegarder des biens si durement acquis.

Durant son 9me exercice, notre Caisse s'est développée d'une façon réjouissante puisque son activité s'étend toujours davantage. Elle compte aujourd'hui 68 membres. Le mouvement total s'est élevé à fr. 511,588.—, soit fr. 155,000 de plus qu'en 1933. Le chiffre du bilan qui était de fr. 206,344.30 accuse à fin 1934 la somme de fr. 264,043, fr. 81,828 ont été versé au compte d'épargne. Les obligations s'élèvent à fr. 125,500 et nous avons en comptes-courants créanciers la somme de fr. 49,085. La somme prêtée dans notre rayon d'activité est de fr. 103,534.95. Le bénéfice net de l'exercice 1934 s'élève à fr. 217.40 et les réserves atteignent, à ce jour, le montant de fr. 2616.

En terminant son rapport, M. Munier, exprime notre profonde gratitude à Monsieur le Curé Bianchi et à M. le député J. Dusseiller, les promoteurs du mouvement raiffeiseniste à Genève et les animateurs de nos Caisses locales.

M. Ch. Boymond, caissier, commente la plupart des postes du mouvement de la Caisse en les comparant à ceux de 1933. Il invite tous les membres à faire œuvre de solidarité en remplissant très exactement leurs obligations vis à vis de la Caisse.

M. le Curé Ad. Dusseiller, président du Conseil de surveillance, constate que les chiffres cités par le caissier sont une preuve de bonne santé morale. Il félicite et remercie vivement MM. Munier et Boymond pour leur dévouement si absolu au bien être de la Caisse et à l'intérêt des sociétaires. Sur sa proposition l'assemblée adopte les comptes de l'exercice 1934 et donne aux organes responsables décharge de leur gestion.

Enfin, conformément aux prescriptions de la loi sur les banques, l'assemblée décide d'élever de fr. 50 à fr. 100 le montant de la part d'affaire. S. G. D.

Communications du bureau de l'Union

Instruction concernant l'application de la loi sur les banques.

Comme la Commission fédérale instituée par la nouvelle loi ne fonctionne que depuis peu de temps et que de ce fait un grand nombre de questions concernant l'application pratique n'ont pu être encore définitivement résolues, l'envoi de l'instruction spéciale annoncée dans la circulaire du 8 mars écoulé ne pourra avoir lieu qu'en juin ou juillet prochain. Nous prions les Caisses de bien vouloir en prendre note.

Droit de timbre sur les parts de capital social existant au 1er avril 1918

Conformément à la loi fédérale sur les droits de timbre les parts de capital social sont soumises à un droit de timbre de 1 ½ %.

Lors de l'entrée en vigueur de la loi en 1918, ce droit n'avait cependant pas été prélevé immédiatement sur les parts sociales qui existaient à ce moment, la loi prévoyant qu'il ne serait perçu qu'après l'expiration de l'année comptable 1937.

Il résulte de cela que toutes les Caisses devront payer pour le 30 juin 1938 au plus tard, le montant du droit de timbre sur le capital social existant le 1er avril 1918.

L'Administration fédérale des contributions à Berne vient d'adresser une « communication préalable » (form. 3 b) que les Caisses ont déjà reçue ou recevront encore. Ce premier avis peut être classé sans autre, chaque Caisse devant recevoir encore au commencement de l'année 1928 une taxation définitive avec invitation d'acquitter le droit.

NOTE DE LA REDACTION

Faute de place nous avons dû renvoyer la publication de plusieurs articles et en particulier des comptes rendus qui nous sont parvenus au dernier moment sur les assemblées des Fédérations des Caisses Raiffeisen du Jura-bernois et du canton de Vaud.

Editeur responsable :
Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall

Impr. A. Bovard-Giddey, Lausanne

Etat des Caisses de Crédit Mutuel affiliées au 31 décembre 1934
(classement par cantons)

Canton	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Chiffre du bilan Frs.	Réserves Frs.	Roulement Frs.
Appenzell R. E.	2	156	479,301.30	15,431.55	798,842.05
Appenzell R. I.	1	67	441,100.48	4,306.30	921,612.61
Argovie	69	6878	44,640,152.70	1,156,920.34	70,232,937.04
Bâle campagne	12	1800	9,202,443.52	408,476.94	19,624,457.76
Berne	68	4266	12,066,428.01	129,213.19	26,341,816.46
Fribourg	59	4709	26,478,311 22	1,140,948.95	37,980,065.35
Genève	16	481	1,763,276.12	13,967.57	4,947,452.15
Glaris	1	49	258,416.35	1,833.15	337,288.08
Grisons	10	796	3,905,971.69	100,723.08	9,069,737.62
Lucerne	23	2113	12,497,827.26	427,761.24	27,651,123.77
Neuchâtel	1	46	86,678.30	514.89	81.096.—
Nidwald	3	238	1,769,818.52	52,135.70	3,548,549.14
Obwald	1	75	290,869.19	2,486.93	718,426.52
Saint-Gall	68	9501	97,419,623 13	3,319,120.86	183,350,565.14
Schaffhouse	1	150	1,523,677.18	41,939.30	2,062,149.20
Schwytz	11	1580	7,887,353.85	231,073.09	12,946,047.44
Soleure	63	5521	40,846,614.92	1,366,476.93	48,715,331.52
Tessin	1	71	301,464.25	12,789.45	316,352.75
Thurgovie	27	3464	43,171,773.29	1,227,133.73	81,706,214.41
Uri	8	473	1,462,186.30	32,931.56	2,917,995.58
Valais	104	8657	24,631,850.72	608,271.19	43,371,184.51
Vaud	48	3808	22,330,750.56	822,306.28	49,204,151.63
Zurich	6	347	2,280,564.41	42,375.84	4,623,263.63
1934	603	55246	355,736,453.27	11,159,138.06	631,466,660.36
1933	591	53593	340,707,840.49	10,225,825.99	642,397,725.72
Augm. en 1933	12	1653	15.028.612.78	933.312.07	*10,931,065.36

(*Diminution)

Total des dépôts d'épargne 1934 = Fr. 181,259,553.99 1933 = Fr. 171,459,513.11
Nombre des déposants . . 1934 = 171,604 1933 = 162,246
Moyenne par carnet. . . 1934 = Fr. 1,056.26 1933 = Fr. 1,056.79